

## COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 25 avril 2025

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 18/04/2025

*vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY*

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MEREIO

**Représentés:**

**Excusés:** KEVIN COURTINEL

**Absents:** CHARLOTTE CARRIER, BELINDA FAYET

**Secrétaire de séance:** EGLANTINE FRERY

### Objet: ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES MUSEES DE FRANCE - DE\_020\_2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus précisément ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Considérant le besoin de la commune de réaliser une étude de positionnement des musées labellisés « musées de France » ;

Monsieur le Maire expose que la constitution d'un groupement de commande permettrait de réaliser des économies d'échelle notamment sur la charge d'élaboration et de passation de la consultation, il est donc proposé de créer un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et plusieurs communes de territoire de Loire Forez agglomération.

Loire Forez agglomération serait désigné coordonnateur de ce groupement.

La convention présentée précise les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande et notamment le fait de désigner Loire Forez agglomération compétente pour choisir, désigner l'attributaire du marché public et signer l'acte d'engagement au nom de l'ensemble des membres du groupement et de confier à Loire Forez agglomération la charge de réaliser l'ensemble de la procédure de passation et d'exécution au nom et pour le compte des autres membres.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande relatif à la réalisation d'une étude de positionnement des musées labellisés « musées de France » et l'autoriser à signer la convention constitutive de ce groupement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré,

Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande relatif à la réalisation d'une étude de positionnement des musées labellisés « musées de France »

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY



## COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 25 avril 2025

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 18/04/2025

*vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY*

Présents : 11

**Présents :** PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MEREIO

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:** KEVIN COURTINEL

**Absents:** CHARLOTTE CARRIER, BELINDA FAYET

**Secrétaire de séance:** EGLANTINE FRERY

### Objet: CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DE LECTURE PUBLIQUE - DE\_021\_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite entre le Conseil Départemental, Loire Forez Agglomération et la commune concernant le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Elle est signée pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2027 et vise à encadrer le travail des bénévoles, la gestion des fonds documentaires ainsi que l'action culturelle sur la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette convention tripartite.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,  
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,  
Eglantine FRERY



## COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 25 avril 2025

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 18/04/2025

*vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY*

Présents : 11

**Présents :** PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:** KEVIN COURTINEL

**Absents:** CHARLOTTE CARRIER, BELINDA FAYET

**Secrétaire de séance:** EGLANTINE FRERY

### Objet: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DE\_022\_2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de matériel informatique pour la bibliothèque municipale.

Il indique qu'un tout nouvel ordinateur a été acquis pour le bon fonctionnement de ce service et qu'il y a lieu d'encadrer sa bonne utilisation.

La convention étant exposée, le Conseil Municipal décide de l'adopter à l'unanimité.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,  
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,  
Eglantine FRERY



## COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 25 avril 2025

<b>Membres en exercice :</b> 14	Date de la convocation: 18/04/2025 <i>vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY</i>
<b>Présents : 11</b>	<b>Présents :</b> PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC, CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MERE0
<b>Votants: 11</b>	
<b>Pour: 11</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> KEVIN COURTINEL <b>Absents:</b> CHARLOTTE CARRIER, BELINDA FAYET <b>Secrétaire de séance:</b> EGLANTINE FRERY

### Objet: INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS - DE\_023\_2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il indique que cette taxe serait un levier efficace pour lutter contre les nombreux logements vacants et insalubres qui sont présents dans l'ensemble de la commune et des hameaux.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ont signés au registre tous les membres présents.  
Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus  
Le Maire,  
Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,  
Eglantine FRERY



Date de transmission de la note: 25/04/2025  
Date de réception de l'AR: 29/04/2025  
042-214200917-DE\_023\_2025-DE  
A G E D I

## COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance du 25 avril 2025

---

<b>Membres en exercice :</b> 14	Date de la convocation: 18/04/2025 <i>vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de PIERRE BARTHELEMY</i>
<b>Présents :</b> 11	<b>Présents :</b> PIERRE BARTHELEMY, JEAN-MARC BEYSSAC,
<b>Votants:</b> 11	CLAUDIUS BLANC, SOLANGE BARD, EGLANTINE FRERY, MATTEO DUBILLOT, SOFIANE GHILAS, ALEXIS CARRIER, DANIEL CLAVERO, HENRIETTE KURNIK, BRUNO MEREIO
<b>Pour:</b> 11	
<b>Contre:</b> 0	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Excusés:</b> KEVIN COURTINEL
	<b>Absents:</b> CHARLOTTE CARRIER, BELINDA FAYET
	<b>Secrétaire de séance:</b> EGLANTINE FRERY

---

### Objet: ADHESION SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE - DE\_024\_2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

**CONSIDERANT** que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

**CONSIDERANT** que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à : 709 €

**CONSIDERANT** que cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE.

**CONSIDERANT** que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée. A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

Télégestion ;

Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment & Energie ;

Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec Intéressement aux économies d'énergie ;

Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

**CONSIDERANT** que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et

Date de transmission de l'acte: 29/04/2025

Date de reception de l'AR: 29/04/2025

042-214200917-DE\_024\_2025-DE

AGEDI

la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.

**APPROUVE** la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Fait à Estivareilles, le jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

La secrétaire de séance,

Eglantine FRERY

